



Communiqué de presse
Paris, le 16 octobre 2026

Leasing social des pompes à chaleur : la promesse d'autofinancement se jouera sur la qualité des installations

Depuis le 1er octobre, les ménages modestes peuvent remplacer leur chaudière fossile par une pompe à chaleur sans apport. Derrière la promesse - une mensualité qui ne dépasse pas l'ancienne facture d'énergie - un enjeu décide de tout : la performance réelle de chaque installation. Argile accompagne le consortium lauréat Effy x Octopus Energy sur la vérification des dimensionnements et le suivi des performances.

Le dispositif en bref

L'offre intégrée pompe à chaleur - appelée aussi leasing social - regroupe en un seul contrat quatre services : l'installation d'une PAC air/eau en remplacement d'une chaudière gaz ou fioul, le financement du reste à charge, la maintenance et la fourniture d'électricité à prix fixe pendant 3 ans.

Le financement repose sur une aide CEE dédiée (environ 9 800 € en moyenne, déduite du devis, non cumulable avec MaPrimeRénov') ; le reste à charge, de l'ordre de 1 000 à 2 000 €, s'étale sur 36 mois (extensible à 5 ans), sans apport. Le dispositif s'adresse aux propriétaires occupants modestes et très modestes (plafonds Anah) d'une maison individuelle chauffée au gaz ou au fioul sur circuit d'eau.

Annoncé en avril 2026, guichet ouvert le 16 juillet, lauréats annoncés le 30 septembre : 6 consortiums retenus, 55 000 PAC visées d'ici 2028, dont 15 000 pour le consortium Effy x Octopus Energy. Offres disponibles depuis le 1er octobre.

Selon le projet de loi de finances 2027, déposé le 1er octobre, le forfait MaPrimeRénov' pour les PAC air/eau disparaîtrait au 1er janvier, les aides étant reportées sur les seuls certificats d'économie d'énergie. Si cette orientation est confirmée, l'offre intégrée deviendrait la principale voie d'aide massive à la pompe à chaleur pour les ménages modestes - renforçant encore l'enjeu de qualité et de suivi des installations.

L'enjeu que personne ne voit : la performance réelle

La promesse centrale du dispositif - une mensualité totale (remboursement + électricité) inférieure ou égale à l'ancienne facture - repose sur un présupposé : que la pompe à chaleur délivre les économies attendues. Or, l'ADEME l'a documenté dans son avis sur les performances réelles des pompes à chaleur : l'écart entre performance théorique et performance constatée se joue dans la configuration de chaque installation - dimensionnement, réglages, température de départ.

Un équipement surdimensionné ou mal réglé consomme trop : l'autofinancement se rompt et c'est le ménage modeste qui absorbe la différence. Avec un reste à charge quasi nul et trois ans de mensualités engagées, la qualité d'installation n'est pas un détail technique : c'est la condition de réussite du dispositif.

« Le leasing social lève le vrai frein, la trésorerie. Mais sans apport et avec un reste à charge quasi nul, toute la promesse repose sur la performance réelle de chaque machine. Une PAC mal dimensionnée, c'est un autofinancement qui ne tient pas - et c'est un ménage modeste qui paie la différence. » Pierre-Louis Guhur, co-fondateur et CEO d'Argile

Le rôle d'Argile : la couche de contrôle du consortium Effy x Octopus

Au sein du consortium lauréat Effy x Octopus Energy, Argile apporte une vérification technologique systématique : les dimensionnements sont réalisés directement dans la plateforme ou, lorsqu'ils proviennent d'un autre logiciel, importés puis contrôlés. Argile accompagne également le suivi des performances dans la durée - pour s'assurer que les économies promises sont les économies constatées.

« Notre rôle, c'est la ceinture de sécurité du dispositif : chaque dimensionnement est vérifié, chaque installation est suivie dans le temps. Sur nos données - 107 000 maisons étudiées - seuls 19,9 % des projets de pompe à chaleur s'autofinancent dès la première année. C'est dire si le calcul juste, au départ, change tout. » Pierre-Louis Guhur

Les points de vigilance du dispositif :

- **La qualité quand le reste à charge est quasi nul** : le cahier des charges est strict, mais la vigilance doit porter sur chaque installation - dimensionnement, réglages, température de départ.
- **La dépendance totale aux CEE** : le financement repose sur une aide CEE dédiée (non cumulable avec MaPrimeRénov'), dans un contexte de débat sur le coût des certificats, répercuté sur les prix des carburants.
- **Le coût du crédit** : pas de taux unique fixé par l'État - chaque consortium engage son organisme de financement ; le taux fait partie des éléments à comparer entre offres.
- **Le prix de l'électricité** : la promesse d'autofinancement suppose un prix maîtrisé - d'où la présence d'un fournisseur d'électricité dans chaque consortium, avec un prix fixe pendant 3 ans.

À propos d'Argile

Argile développe des outils numériques au service de la rénovation énergétique et du confort des logements. L'entreprise conçoit une gamme d'applications pédagogiques gratuites (déperditions, DPE, dimensionnement, pompes à chaleur) ainsi qu'un annuaire d'artisans RGE, avec pour objectif de rendre les enjeux de performance énergétique plus simples à comprendre et à mettre en œuvre.

En savoir plus : <https://www.argile.ai>